

Paris, le 26 décembre 2024

**AVIS AUX PORTEURS DU FONDS**

**OSTRUM SRI CREDIT EURO 1-3**

(Codes ISIN : **Part R(C)** : FR0011071778 / **Part N(C)** : FR0013307634 /

**Part I(C)** : FR0011068642 / **Part I(D)** : FR0011071273)

Nous vous informons que le conseil d'administration de la SICAV NATIXIS AM Funds (la « SICAV ») a décidé d'apporter des modifications au compartiment OSTRUM SRI CREDIT SHORT DURATION (le « Compartiment maître ») dont OSTRUM SRI CREDIT EURO 1-3 est le fonds nourricier.

Suite à la mise en place du règlement SFDR en 2021, le label français ISR renforcera ses exigences avec l'introduction d'une nouvelle version, V3, à compter du 1er janvier 2025.

Le conseil d'administration de la SICAV a décidé de ne pas modifier la stratégie d'investissement actuelle du Compartiment maître. Bien que le délégataire de gestion financière continue à respecter les contraintes de gestion de la version V2 du label ISR, le Compartiment maître ne sera plus éligible au label ISR français à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2025**. A l'instar du Compartiment maître, votre fonds ne sera plus éligible au label ISR. Cependant, les objectifs de promotion des caractéristiques ESG, des investissements durables et des exclusions spécifiques du Compartiment maître resteront intacts, comme détaillé dans l'annexe précontractuelle.

Les autres caractéristiques de votre fonds restent inchangées.

La documentation juridique du fonds nourricier et du Compartiment maître décrivant l'ensemble de leurs caractéristiques est disponible auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com).

Elle peut vous être adressée dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

Natixis Investment Managers International  
« Service Clients »  
43, avenue Pierre Mendès-France  
75013 PARIS  
ou de [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)